



Département des Yvelines

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE EGALITE FRATERNITE

Mairie de Villiers-le-Mahieu

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal - Séance du 18 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 février à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué le 13 février 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame HAGNIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13, Présents : 8, Votants : 12.

Étaient présents : Sandrine HAGNIER, Arnaud GOEPP, Julien THORON, Didier JODIN, Laurent JOUFFROY, Fabrice LECLERC, Monique BOURDEAUX, Mélanie DELANGE.

Excusé(s) ayant donné procuration :

Frédéric FONTAINE pouvoir à Didier JODIN
Brunhilde JENNY pouvoir à Sandrine HAGNIER
Christelle VAN ASSCHE pouvoir à Fabrice LECLERC
Laurent DUVAL pouvoir à Julien THORON

L'ordre du jour est le suivant :

Désignation d'un secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal du 18 décembre 2025
Délibérations :

1. Décision budgétaire pour insuffisance de crédits
2. CFU 2025
3. Renouvellement du PEDT 2026-2029
4. Autoriser Madame le Maire à signer la convention relative à l'intervention du CIG pour la gestion dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique
5. Subvention GALA
6. Remboursement d'un agent sur les frais de formation de frais kilométrique
7. Autoriser Madame le Maire à demander la création d'un carnet d'entretien pour l'église ainsi que les subventions adéquates
8. Cession d'un véhicule communal à un professionnel

Questions Diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à **dix-neuf heures**.

A été nommé secrétaire : Julien THORON

Approbation du compte-rendu de la séance du 18 novembre 2025

Approuvé.

Vote :

Pour : 10

Abstention : 2 (Frédéric FONTAINE et Monique BOURDEAUX)

Contre : 0

Délibération 2026-01 Décision budgétaire pour insuffisance de crédits

Madame le Maire a transmis à l'ensemble du Conseil municipal la décision budgétaire pour insuffisance de crédits

Le Conseil municipal atteste en avoir pris connaissance.

Délibération 2026-02 CFU 2025

Point ajournée faute de réception du CFU à la suite d'un souci informatique avec le trésor public.

Délibération 2026-03 Renouvellement PEDT 2026-2029

Après l'exposé de Madame le Maire concernant la présentation du PEDT pour 2026-2029, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet éducatif territorial.

Délibération 2026-04 Autoriser Madame le Maire à signer la convention relative à l'intervention du CIG pour la gestion dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique

Après l'exposé de Madame le Maire concernant la présentation de cette convention ainsi que le coût annuel, le Conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention avec le CIG.

Délibération 2026-05 Subvention GALA

Madame le Maire, indique avoir une demande de subvention de l'association GALA pour l'année 2024/2025 d'un montant de 150 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde à l'unanimité la subvention.

Délibération 2026-06 Remboursement d'un agent sur les frais de formation de frais kilométrique

Madame le Maire informe le Conseil municipal que Madame Aïcha SAHEB, directrice, arrive au terme de sa formation BAFD. Elle précise qu'il convient de procéder au remboursement des frais qu'elle a avancés dans le cadre de cette formation, pour un montant total de 820 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le remboursement de ces frais à agent concerné.

Délibération 2026-07 Autoriser Madame le Maire à demander la création d'un carnet d'entretien pour l'église ainsi que les subventions adéquates

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement du dispositif départemental des Yvelines en faveur de l'entretien du patrimoine rural ;

Vu le projet de réalisation d'un diagnostic sanitaire de l'église,

Considérant qu'il est important d'entretenir les édifices patrimoniaux historiques, recensés par le Département des Yvelines en tant que patrimoine culturel appartenant aux communes et plus particulièrement l'église entrant dans ce patrimoine.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le projet de réalisation et la mise à jour d'un diagnostic sanitaire d'entretien de l'édifice concerné ainsi que la réalisation de travaux d'entretien :

· donne son accord pour la réalisation du diagnostic sanitaire de l'église et de éventuelles prestations supplémentaires, selon le devis de l'Atelier Touchard d'un montant de 7 320 € T.T.C ou d'un montant maximal de 15 000 € T.T.C.,

· donne son accord pour la mise à jour du carnet d'entretien dont le montant maximal est estimé à 6 000 € TTC ;

· donne son accord pour la réalisation des travaux d'entretien conformément à la programmation qui sera établie dans le diagnostic sanitaire et dont le montant est estimé au maximum à 30 000 € TTC/an.

· sollicite auprès du Conseil départemental une subvention de 80 % du montant des prestations T.T.C. plafonnée selon les modalités du dispositif concerné

- à 8 000 € pour la création d'un carnet d'entretien ;

- à 4 000 € pour la mise à jour du carnet ;

- à 15 000 € pour la réalisation de travaux d'entretien.

· s'engage à prendre en charge la part qui lui incombe.

· autorise M(Mme) le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Département définissant les modalités pratiques de l'opération et tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

· Inscrit le montant de ces dépenses aux budgets 2026, 2027 et 2028 de la Commune.

Délibération 2026-08 Cession d'un véhicule communal à un professionnel

Madame le Maire expose au Conseil municipal la proposition de cession d'un véhicule communal devenu inadapté aux besoins du service.

Elle précise qu'après évaluation de son état et consultation, une offre d'acquisition a été présentée par un professionnel d'un montant de 100€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver la cession du véhicule communal au professionnel susmentionné, aux conditions proposées ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à cette cession ;
- D'inscrire la recette correspondante au budget communal.

Questions diverses :

Monsieur JOUFFROY dresse un bilan des équipements sportifs à la suite de la visite du bureau de contrôle.

Madame HAGNIER remercie l'équipe municipale pour le travail fourni pendant cette mandature et plus particulièrement depuis septembre lorsqu'elle a pris les fonctions de Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h07

Le secrétaire de Séance,

Le Maire,